**Règlement 2025 Tournoi Féminin à huit**

**J**eunesse **S**portive **B**assin **A**veyron 

N° d’Affiliation : 550055

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL

LIGUE MIDI PYRENEES FOOTBALL

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

**Article 1 :**

Le tournoi se déroulera sur le Complexe Léopold GORYL à AUBIN.

**Article 2 :**

La JSBA organise son tournoi annuel réservé à la catégorie SENIORS FEMININES-U18 FOOT à Huit, selon les règlements établis par la Fédération Française de Football.

**Article 3 :**

La JSBA sera assurée pour cette manifestation (article 32 des règlements généraux).

Sur le site une antenne médicale de premier secours sera installée. Un médecin sera joignable

toute la journée et désigné par le comité d’organisation.

**Article 4 :**

Les joueuses doivent être régulièrement qualifiées dans leurs clubs respectifs. Toutefois, chaque club pourra utiliser des joueuses licenciées dans un autre club, ces joueuses étant munies de leurs licences pour la saison en cours.

Ces joueuses devront posséder l’accord de leur club d’origine.

Les clubs « EN ENTENTE » sont autorisés à disputer le tournoi.

**Article 5 :**

Avant le début du tournoi, chaque responsable d’équipe remplira une feuille d’inscription

mentionnant les noms et prénoms des joueuses ainsi que leur numéro de licence. Le nombre de joueuses engagées par équipes sera limité à :

- 8 et 3 remplaçantes par match. Un club peut ainsi venir avec plus de 8 joueuses et peut faire jouer 11 licenciées par match.

La fiche d’inscription ainsi que les licences correspondantes seront remises avant le début du tournoi à la table de marquage.

**Article 6 :**

Toutes les remplaçantes pourront participer au même match et une joueuse remplacée pourra à nouveau intégrer la rencontre en cours.

**Article 7 :**

Chaque équipe participante au tournoi, doit être en règle avec sa propre assurance. La JSBA décline toute responsabilité civile et pénale en cas d’accident, de vol ou de perte.

Sur les lieux d’hébergement, chaque représentant(e) d’équipe de club participant sera tenu(e) responsable en cas de dégradations ou de vol de matériels appartenant aux propriétaires des lieux.

**Article 8 :**

Chaque équipe doit être munie de 2 jeux de maillots de couleurs différentes. L’équipe citée en

premier reçoit : elle change ses maillots si l’adversaire porte les mêmes couleurs.

**Article 9 :**

Une commission de discipline et d’urgence du tournoi sera composée de :

Le président du tournoi

Le trésorier de la JSBA

Le responsable des arbitres présent

Un représentant des clubs invités

La commission de litige et discipline a compétence pour statuer en premier ressort sur les infractions touchant l’organisation et le règlement interne de la compétition du tournoi.

En cas d’inobservation des dispositions prévues, la commission pourra infliger les sanctions

suivantes :

***1er carton jaune = Avertissement ;***

***2ème carton jaune = 1 match automatique (à purger sur le match suivant)***

***1 carton rouge = Exclusion + match automatique ;***

***suspension définitive (envers dirigeant, joueurs, clubs).***

**Article 10 :**

Un responsable des arbitres sera désigné pour début avril. Une liste des arbitres sera établie 3

semaines avant le début du tournoi.

Chaque rencontre sera dirigée par un arbitre officiel, à défaut par un arbitre bénévole de club ou un arbitre désigné par le club organisateur parmi les dirigeants des équipes présentes.

**Article 11 :**

Chaque équipe disputera les matches selon la répartition des poules.

Le classement sera établi de la façon suivante :

- match gagné : 3 points

- match nul : 1 point

- match perdu : 0 point

- match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point (le forfait consiste à ne pas être sur le terrain au moment du coup d’envoi donné par l’organisation). Une équipe déclarée vainqueur par forfait de son adversaire est réputée avoir gagné par 3 buts à 0, l’adversaire ayant perdu par le score inverse.

**Article 12:**

**CLASSEMENT DANS LA POULE**

En cas d'égalité de points, le classement des équipes est établi de la façon suivante :

a) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex aequo.

b) En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex aequo, elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.

c) En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, on retient celle calculée sur tous les matches.

d) En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui en aura marqué le plus grand nombre.

e) En cas de nouvelle égalité, les équipes se départageront par l’épreuve des coups de pied au but suivant les dispositions réglementaires. Les règles de l’International Board seront appliquées.

Rappel : Les deux équipes exécutent chacune trois tirs au but.

**Article 13 :**

L’organisation des différentes compétitions est la suivante : (risque de modifications, suite au

complément d’inscriptions)

Le Dimanche matin : poules et matches de qualification.

Le Dimanche après-midi : 1/8 finales, 1/4 finales, 1/2 finales et finale

Lors de la phase finale, en cas d’égalité à la fin du temps réglementaire, chaque équipe

effectuera une série de 3 tirs au but jusqu’au premier échec, à égalité de tirs. Seules les joueuses présentes sur le terrain de jeu au terme du match, sont autorisées à exécuter les tirs au but du point de réparation.

Si une gardienne de but se blesse pendant l’épreuve des tirs au but au point qu’elle n’est plus en mesure de continuer, elle peut être remplacée par une remplaçante désignée comme telle.

Toute équipe terminant un match avec un plus grand nombre de joueurs que l’équipe adverse est tenue d’égaliser ce nombre à la baisse et de communiquer à l’arbitre le nom et le numéro de chaque joueuse exclue de l’épreuve. C’est à l’éducateur (trice) responsable de l’équipe que revient cette tâche.

Avant le début de l’épreuve des tirs au but, l’arbitre doit s’assurer que le même nombre de joueuses qui exécuteront les tirs dans chaque équipe, se trouve dans le cercle central.

**Article 14 :**

La durée des rencontres sera adaptée au nombre d’équipes participantes au tournoi.

Pour 2025 : les rencontres dureront 10 mn sans mi-temps ni changement de terrain.

La durée des matches de la poule finale sera adaptée en fonction de la durée des matches de poule du samedi matin.

**Article 16 :**

**La présence de toutes les équipes est indispensable** lors de la remise des récompenses qui aura lieu après la finale, pour le respect des équipes présentes.

**Article 17 :**

Rassemblement des équipes au stade :

Au stade Léopold GORYLà 9h.

**Début des rencontres à 10h**